
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Vendredi 29 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

LETTRE AU DOCTEUR PRIESTLEY.

S U I T E.

J'AI dit, monsieur, que votre démarche, par rapport à votre fils, étoit un trait de folie; je ne vous soupçonne cependant pas capable d'absurdité, et volontiers je vous prête un tout autre objet.

Comme philosophe, vous connoissez, ou devriez connoître la doctrine des causes générales, et vous n'ignorez pas qu'une action, en elle-même indifférente, peut avoir des effets bien criminels, bien terribles. . . .

Vous avez affoibli, monsieur, les liens qui attachent le sujet au souverain; vous avez effacé la LOYAUTÉ non - seulement du catalogue des vertus, mais même de la liste des devoirs auxquels l'homme en société s'assujettit; d'un seul coup vous avez, autant que cela dépendoit de votre mauvais exemple, anéanti le patriotisme, car vous venez de secouer la base sur lequel il pose; je veux dire, l'amour enraciné pour la patrie. C'est cet amour de la patrie qui nous a toujours protégé contre nos ennemis extérieurs; c'est ce même amour qui nous garantit encore aujourd'hui des factieux qui veulent faire régner l'anarchie sur les débris des lois. C'est cet amour enfin qui nous a fait vaincre tant de fois cette nation dont votre fils est citoyen.

Vous avez donné une préférence marquée à la constitution des Français. Suivant vous, elle est meilleure que celle de votre pays natal. Vous avez sans doute le droit de penser de la sorte, et vous avez le droit

d'exprimer vos sentimens; mais vous savez, monsieur, que plusieurs personnes attachent un haut degré d'importance à vos sentimens politiques. Dans le moment actuel, je vous demande, n'auroit-il pas été *plus décent* d'ajourner cette démarche? Je dis encore plus, c'étoit votre *devoir*, si quelque fois un citoyen *doit* quelque chose à sa patrie.

Vous savez qu'ici l'on prêche une doctrine infernale, une doctrine qui tend à renverser l'ordre, et qui ne sauroit être réduite en pratique qu'en détruisant toute la machine du gouvernement. Je sais que les factieux louent votre conduite et tentent de justifier la leur par votre exemple.

Vous avez jusqu'ici donné de tristes preuves de défaut de fermeté, de résignation et de bon naturel. Vous avez souffert par l'émeute de Birminhgan, la littérature a pleuré vos pertes, la justice de la loi les a réparées. Vous auriez dû être satisfait et vous taire. Le public se flattoit qu'après votre production *irritable*, vous auriez été tranquille, comme un enfant qui s'est soulagé par des larmes; mais le public commence à croire que c'est moins le bien-être général que vous voulez, qu'un désir qui vous tourmente de satisfaire la plus basse des passions, *la vengeance*. Adieu, docteur Priestley.

J A C O B I N S.

Clabaudages du 21.

On annonce le malheureux soufflet donné au frère Sergent. (Ah! mon Dieu!) Un gen-

darme national vient annoncer qu'il ne veut pas tirer sur ses frères. (Ah ! y'la qu'est beau !) Le sappeur Rochet se présente , à la tête d'une troupe de sans-culottes : cette horde offre une pique , une faux , une hache et un bonnet. L'assemblée est coëffée de M. Rochet.

Il est baisé , porté jusqu'au lieu du festin.

Du 22. M. Marie-Joseph Chenier lit une adresse des jacobins de Brest , qui annoncent que leurs *volontaires* sont prêts à marcher vers la capitale. M. Sergent remercie l'assemblée de l'intérêt qu'elle a pris au malheureux soufflet..... On s'attendrit , et deux grenadiers qui ont sauvé M. Sergent pendant qu'on *l'assassinait* , sont complimentés et fêtés par les bons frères.

Du 24. Il pleut des adresses de félicitations , dit M. Lavaux , il faut en remercier les différens départemens qui vous les envoient , et leur dénoncer le roi comme contre-révolutionnaire : ces départemens enverront à leur tour une masse d'opinions qui forcera l'assemblée nationale à voir ce qu'elle doit faire. M. Robert n'est pas de cet avis : il pense que ce seroit un moyen de plus aux *calomniateurs* de l'aimable société. Il voit que les patriotes ne peuvent espérer aucune majorité à l'assemblée nationale , s'ils ne se réunissent pas tous aux jacobins. Il voudroit que la minorité-patriote se retirât toute entière de l'assemblée nationale. (On s'écrie : eh ben ! qu'qu'est qu'ça ! quoi qu'i veut donc dire ?) M. Gerbet dénonce le roi et sa femme , qui ont fait la revue de la sixième division : il prétend que le roi et son fils n'étant point citoyens actifs , n'ont pas le droit de porter l'habit de garde national : tout le monde est de son avis : on décrètera que le prince royal sera tenu de mettre habit bas.

Le projet de la société est de détruire la garde nationale , et voici comment on s'y prend. Tous les soldats nationaux quittent leur habit , sous prétexte de les envoyer à leurs frères des frontières : on voit des postes montés par des citoyens en habit bourgeois. Cette mesure est rapportée à l'assemblée , qui la trouve excellente. Déjà la section de Mauconseil et celle des Lombards ont arrêté d'envoyer leurs habits d'uniforme à l'assemblée nationale. Un volontaire de la Côte-d'Or veut qu'il n'y ait plus de corporation dans la garde nationale , afin de ne mettre aucune différence entre les citoyens. Projet perfide ! Brave garde nationale , quittez-

vous vos habits ? Sentirez vous le moyen affreux dont on veut se servir pour vous licencier sans que vous ayez le plus petit mot à dire ?.....

Du 25. M. Baumier dénonce M. Delfau , qui a osé dire à l'assemblée nationale que les sociétés patriotiques étoient des foyers d'anarchie et des corporations formidables , capables de perdre l'état. M. Terrasson a aussi entendu les blasphèmes de M. Delfau : il demande la radiation de ce membre sur le registre des jacobins ; car M. Delfau avoit le malheur d'être jacobin !..... M. Calon dit que M. Delfau doit être entendu : M. Collet-d'Herbois trouve qu'il n'a été que trop entendu : c'est un coupable , dit-il , pris en flagrant délit , un calomniateur des jacobins ; je demande la radiation. Arrêté , ainsi que l'envoi du procès-verbal aux sociétés des départemens où sont les commettans de M. Delfau. M. Calon dénonce son collègue M. Tronchon , qui a osé applaudir l'opinion de M. Delfau : il demande la radiation de M. Tronchon. On arrête que la carte de ce membre ne sera pas renouvelée au trimestre prochain. M. Bancal prévient que les patriotes de Clermont-Ferrand doivent venir à la fête du 14 juillet , malgré le *verto du despotisme*. Applaudi à tout rompre. M. Bancal lit à ce sujet l'adresse des Auvergnats. Un gendarme national dénonce tous les chevaliers de Saint-Louis qu'il a vus dans la cour du Louvre : il prétend que leurs visages sont aristocrates. Un membre annonce qu'il a entendu l'appel des quatre heures du matin , et qu'il s'est rendu aux Tuileries , non pour y faire son service , mais comme espion de la société : il n'a vu , aux Tuileries , qu'un rassemblement de tous les chevaliers du poignard , qui avoient si bien figuré dans la journée des claques. Donnons quelques traits du discours de ce brave jacobin ; ils paroîtront sans doute curieux à nos lecteurs.

« A midi et demi , la garde n'a pas été peu surprise quand on l'a avertie que le roi alloit la passer en revue. Effectivement le roi a paru , suivi d'une foule de coquins , car c'est comme ça que j'ai toujours appelé les courtisans. Pardonnez , messieurs , mais je suis soldat , moi , et je ne suis pas orateur. M. Hullin , à la tête de cette troupe de brigands donc , suivoit le roi , criant de toutes ses forces vive le roi. Un sous-lieutenant lui répond en criant vive la nation. Aussitôt le brave Hullin lui assena un coup sur la tête et se met en devoir de le faire arrêter.

Alors je me mets entre ce sous-lieutenant et Hullin, et lui servant de rempart, je dis à Hullin : si vous mettez la main sur cet homme, je vous f. . . . Ah, pardon, messieurs, mais j'en ai dit comme ça. (Applaudi.) M. Hullin fit un détour et je vis qu'avec sa cohorte il se préparait à venir reprendre mon homme ; alors je pris les canoniers, c'étoient ceux des Récollets, messieurs, ils sont tous patriotes les canoniers. (Applaudi.) Je dis donc aux canoniers : il faut que les patriotes se réunissent, voilà des gueux qui conspirent contre nous, mais f. . . t. e, s'ils remuent il faut les exterminer. Alors nous nous sommes tous portés autour du sous-lieutenant, et moi le prenant par le bras nous avons été dans l'ancien logement de M. Gouvion, où il y avoit des juges de paix, et là j'ai dit, s'il y a quelqu'un qui ait à accuser ce brave homme, qu'il se montre s'il l'ose. Les lâches sont venus nous flâner, nous tourner, pas un n'a osé dire un mot ; ils sont si lâches !

» Un autre trait qui vous prouvera ce que je vous ai dit tout à l'heure, que les canoniers étoient patriotes. Ceux des Récollets étoient partis de chez eux avec le bonnet rouge sur l'affût de leurs canons. A la porte du château, M. de Romainvilliers a voulu leur faire ôter ce signe qui offusque toujours certains yeux ; ils ont déclaré à M. de Romainvilliers qu'ils lui obéiroient dans ce qui seroit du service, mais que pour ce qui regardoit le soin de leurs canons, il n'y avoit que faire, et quand le roi est sorti, ils se sont mis sous les armes avec leurs égouvions portans le bonnet rouge au bout. »

Paris, 28 Juin.

— Paris est assez calme : il est à présumer qu'il jouira de la même tranquillité jusqu'au 14 juillet. Les factieux s'agitent en tout sens pour parvenir, jusqu'à cette époque, à anéantir ou à rendre inutile la force de la garde nationale. Ils veulent, en ce moment, faire abolir l'uniforme. Plusieurs se sont réunis dans leurs sections, et ont décidé qu'ils monteroient la garde en habit bourgeois, et qu'ils enverroient leurs uniformes à leurs frères des frontières. Cette nouvelle manœuvre réussira auprès des sans-culottes, dont l'orgueil étoit humilié à la vue des habits bleus. Bientôt on montera la garde avec des piques. Quelques-uns l'ont déjà montée chez le roi, avec des bonnets

de laine. M. Brissot se plaint fortement de ce qu'on ne veut confier la garde de Paris qu'à des bourgeois et à des propriétaires. Faut-il donc, dit-il, que 20 millions d'êtres soient obligés de s'agenouiller devant ceux qui ont le moyen d'avoir un fusil et un uniforme? Tandis que le coupable auteur du patriote français cherche à armer contre les propriétaires et les bourgeois tous ceux qui n'ont que le moyen d'acheter une simple pique (c'est son expression) . . . tandis que les jacobins forcent de signer une pétition où ils demandent que le château des Tuileries soit rasé et ait le même sort que la Bastille, un coup imprévu vient de frapper cette race impie. — L'arrivée de M. Lafayette, et le but de son voyage occupe tous les esprits et absorbe toute l'attention. Dans les cafés du Palais-Royal, les figures sont allongées et incertaines : on attend que Brissot, Condorcet, et les autres chefs aient prescrit le ton qu'il faut prendre dans une situation aussi délicate. — On crie, dans les groupes, qu'il faut le pendre.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mercredi soir, 27 juin.

Le conseil-général de la commune de Péronne conjure l'assemblée de venger les attentats commis contre la personne du roi. — Des citoyens de Paris manifestent également leur indignation de ce qu'on a présenté au roi le signe sanguinaire d'une faction méprisable. Ces deux adresses sont renvoyées aux comités. Des jacobins de Lyon et de Laval se plaignent de la perfidie du roi, qui a renvoyé les ministres patriotes. Les derniers attribuent ce renvoi à la femme du roi. « Nous vous proposons, législateurs, de mettre en état d'accusation cette femme artificieuse, qui a juré la destruction de la nation française. — Nos lecteurs se sont aperçus sans doute qu'il nous étoit impossible de retracer à chaque fois l'horreur que doit inspirer cette foule d'adresses, qui attestent également, et la scélératesse de ceux qui les signent, et la corruption profonde de la plus forte masse de ce corps législatif, dont les coupables et honteux applaudissemens sollicitent tous les jours de nouveaux crimes.

Un décret qui ordonne qu'on prendra les moyens d'établir une communication entre le Rhône et le Rhin, a absorbé le reste de cette séance.

Séance du jeudi soir 27 juin.

Des citoyens d'Arras accusent M. Lafayette de vouloir tyranniser l'opinion publique, par la lettre qu'il a écrite à l'assemblée; mais d'autres citoyens du Havre applaudissent à la pureté des intentions de ce général. L'organisation de l'ordre judiciaire dont M. Thouret a fait un si grand éloge, paroît très-défectueux à M. Mouisset, qui a demandé qu'on supprimât les tribunaux de district, et qu'on établit les jugemens par arbitre. Cette motion, combattue par MM. Boulanger et Daverhoul, a été renvoyée aux comités.

— Forcée de consacrer par ses lois cet établissement heureux et honorable à l'humanité, que la France doit, non à des philosophes, mais à des hommes dont le cœur étoit formé par la religion, l'assemblée a recommandé aux soins de tous les citoyens qui seront les premiers à les recueillir, les enfans exposés par leurs parens.

On s'occupoit de la définition du mariage qui a été ajournée, lorsqu'une lettre de M. Lafayette a annoncé qu'il demandoit la permission de paroître à la barre. Il est admis au milieu des applaudissemens d'une grande partie de l'assemblée et des tribunes. M. le président lui a donné la parole. Voici le discours qu'il a prononcé.

« J'ai l'honneur de vous assurer, messieurs, que d'après les plans et les opérations que j'ai concertés avec M. Luckner, ma présence ici ne compromet point le sort de nos armes, et les dispositions de l'armée que j'ai l'honneur de commander. Je passe à l'objet qui m'amène devant vous. On a douté de la vérité de la signature au bas de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser. On m'a reproché de l'avoir écrite du milieu d'un camp. Messieurs, je vais, d'après ces reproches, sortir de l'enceinte où je me trouvois environné de l'amitié dont veulent bien m'honorer mes compagnons d'armes. Je viens vous confirmer les sentimens que j'ai exprimés dans ma lettre; je viens vous exposer, messieurs, les sensations qu'a faites dans l'armée que je commande la nouvelle des violences exercées le 20 de ce mois sur le corps législatif et sur le roi. Ces sensations sont celles de l'indignation. Plusieurs corps de l'armée si-

gnoient déjà une adresse qui en eût été le monument. J'ai arrêté cette adresse par le premier ordre, dont je vais remettre copie sur le bureau. Par un second ordre que je joins au premier, j'ai rassuré les soldats sur l'expression de leur vœu à l'assemblée nationale; j'ai tranquilisé ceux qui se demandoient si c'étoit la cause de la liberté qu'ils défendoient. Il est temps, messieurs, que vous affermissiez par de sages lois la liberté, l'indépendance du corps législatif et du roi contre toute espèce de factions, et que, les faisant trembler, vous consterniez ceux qui attendent et appellent l'étranger et l'esclavage. Je vous demande, messieurs, en ma qualité de citoyen, la poursuite des auteurs et instigateurs des événemens du 20 de ce mois. Je vous supplie en mon nom et au nom de tous les honnêtes gens du royaume, de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne sera point attaquée au dedans pendant que tant de braves gens la garantissent aux prix de leur sang, des atteintes de l'ennemi du dehors. »

Invité aux honneurs de la séance, M. Lafayette entre et est très-applaudi.

Après un préambule oratoire, M. Guadet a inculpé la conduite de M. Lafayette, « qui a pris sans doute le vœu de son état-major pour celui des troupes qu'il commande. » L'opinant a établi que les pétitions n'étoient pas permises aux généraux d'armée; il vouloit que le ministre de la guerre déclarât s'il avoit accordé un congé à M. Lafayette: il a conclu, en demandant que le comité des douze fit un rapport sur la conduite de ce général. — Vivement applaudi par la plus grande partie des tribunes.

M. Guadet a été réfuté par M. Ramond. Ce dernier a vanté les services *du fils aîné de la liberté*, et a demandé que sa pétition fût confiée au comité des douze. La discussion ayant été fermée, la proposition de M. Ramond a été adoptée.

La motion d'interroger le ministre a été mise aux voix: le résultat ayant paru douteux aux plus ardens jacobins, on a été forcé de faire l'appel nominal. La motion de M. Guadet a été rejetée à une majorité de 339 contre 254.

Les armées sont toujours dans l'inertie.